

NOTRE PARTENARIAT

Afin d'optimiser la prise en charge des personnes accueillies, le service LHSS a passé convention avec divers partenaires, tels que :

- Le Centre Hospitalier de Béthune-Beuvry
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- L'EPSM Val de Lys-Artois
- Une société d'ambulances
- Un laboratoire de biologie médicale,
- Un cabinet de radiologie
- Un centre de kinésithérapie



ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE



COORDONNÉES

Le Phare

912, rue de Lille
62400 BÉTHUNE

☎ 07 88 59 06 27



lhssmobiles-lephare@habitat-insertion.fr
chrs-lephare@habitat-insertion.fr

Siège Social

Association Habitat Insertion
122, rue d'Argentine
62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE



I.P.N.S.



**LITS HALTE
SOINS SANTÉ
MOBILES**
« LE PHARE »

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE



Établissement médico-social
agréé et financé par l'Agence Régionale
de la Santé Nord- Pas de Calais

PRÉSENTATION

Depuis la fin d'année 2022, les LHSS se déclinent Hors les Murs en proposant une intervention médico-sociale à domicile.

Une équipe pluridisciplinaire intervient sur le lieu de vie de la personne : logements précaires, structures d'hébergement, sans domicile, squats.

L'intervention des LHSS Mobile s'adresse à un public en grande précarité nécessitant une prise en charge médicale.

L'intervention peut se réaliser quel que soit le statut administratif de la personne et en amont du recours au système de santé de droit commun.

Les LHSS Mobiles peuvent également intervenir en prévention des ruptures de parcours, en amont ou en aval d'une demande LHSS (avec hébergement).



SECTEUR D'INTERVENTION

Les LHSS Mobiles de l'association Habitat Insertion interviennent sur l'arrondissement de Béthune.

PROCÉDURE D'ADMISSION

Le dossier de demande d'admission (volet médical et volet social) est accessible :

- en téléchargement sur le site de l'association : www.habitat-insertion.fr (rubrique "téléchargements")

- par courrier à l'adresse suivante :

LHSS Le Phare 912, rue de Lille 62400 Béthune

- par téléphone au 03.21.68.11.66

- par mail à lhssmobiles-lephare@habitat-insertion.fr ou lepharesecretariat@orange.fr

TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Dans un premier temps, une rencontre avec l'équipe médico-sociale est fixée afin d'effectuer une évaluation de la situation. L'entrée sur le dispositif est ensuite validée par la direction et le médecin coordinateur.

QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE ?

L'équipe Mobile LHSS peut intervenir de sa propre initiative ou à la demande :

- des professionnels de santé de droit commun, en appui de leur intervention
- des gestionnaires de structures des dispositifs Accueil Hébergement Insertion
- des travailleurs sociaux ou professionnels de santé intervenants sur l'arrondissement de Béthune (CCAS, MDS, centres de santé, accueil de jour...).

ACTIVITÉS ET MISSIONS PROPOSÉES

LA PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE

Les LHSS Mobiles permettent d'aller à la rencontre des personnes en situation de grande précarité et propose un accompagnement basé sur une évaluation globale de la situation à la fois :

- sociale : aide aux démarches administratives, ouvertures de droits, parcours résidentiels
- médicale : délivrance de soins, appui à l'hospitalisation, bilan de santé

ACTIONS DE PRÉVENTION

L'équipe pluridisciplinaire propose, en fonction des besoins repérés, des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Elle peut être amenée à assurer des permanences au sein des structures d'hébergement ou tout autre lieu fréquenté par les personnes précaires. De façon ponctuelle, les LHSS Mobiles peuvent participer à des programmes de vaccination ou de dépistage.

LA DURÉE DE PRISE EN CHARGE

L'intervention des LHSS Mobiles est temporaire, la durée d'accompagnement est fixée à 2 mois renouvelables. L'objectif étant d'orienter vers les dispositifs de droit commun et des prises en charge davantage pérennes.

